

# Pour le CSA, la RTBF remplit ses obligations, mais...

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié son traditionnel bulletin sur les obligations de la RTBF telles que prévues dans son contrat de gestion. L'exercice porte sur l'année 2016 alors que le service audiovisuel public négocie les termes de son futur contrat de gestion, qui n'entrera pas en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain comme prévu en raison du retard accumulé dans le processus.

Globalement, le CSA attribue un bon bulletin à la RTBF quant au respect de ses missions de service public. Le gendarme de l'audiovisuel salue notamment son développement dans le digital via, notamment, la plateforme Auvio, la création de webséries et Tarmac, ce média en ligne destiné à la culture urbaine lancé fin juin. Ce nouveau média hybride (web, mobile) rencontre en outre d'autres obligations imposées à la RTBF, comme celle de s'adresser à un public jeune et issu de la diversité ainsi que la mise en avant de nouveaux talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le CSA salue aussi le respect des obligations de la RTBF en matière de production propre, de diffusion de quotas d'œuvres européennes et d'information. Elle fait souvent l'effort de mieux. En radio, par exemple, La Première diffuse trois fois plus de bulletins d'info que ce qui lui est imposé, alors qu'en télévision la RTBF propose quatre journaux télévisés par jour alors qu'elle pourrait se contenter de trois.

Voilà pour les bons points. Côté négatif, le CSA pointe l'émission de médiation mensuelle Medialog, qui n'est diffusée qu'en deuxième partie de soirée et durant la nuit.

Le CSA souligne en outre qu'en termes d'accessibilité (traduction gestuelle, sous-titres...), si la RTBF rencontre les objectifs qui lui sont assignés, ceux-ci sont largement inférieurs aux obligations imposées à d'autres services publics (BBC, VRT, France Télévisions). Lors de son audition dans le cadre du nouveau contrat de gestion, le CSA avait d'ailleurs plaidé pour que ces objectifs soient rendus plus sévères.

**J.-F. S.**

# 4 journaux télévisés

En 2016, la RTBF a diffusé quatre JT par jour alors que son contrat de gestion ne lui en impose que trois.